



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	57
En exercice	:	57
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39
Votants	:	47
Convocation et affichage	:	14/02/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

CC-2020-51 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ANNONAY RHÔNE AGGLO - SEANCES DU 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE ET 17 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Les procès-verbaux du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo des séances du 24 septembre, 26 novembre et 17 décembre 2019 ont été adressés avec la convocation à la présente séance du Conseil communautaire.

Aucune remarque n'étant soulevée, ils sont soumis à approbation.

DÉLIBÉRÉ

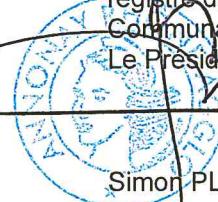
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo des séances du 24 septembre, 26 novembre et 17 décembre 2019,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/2020
Affiché le : 02/03/2020
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/2020

Pour extrait certifié conforme au
registry des délibérations du Conseil
Communautaire
Le Président



Simon PLENET

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020